

À NOS PRÉCIEUX COMMERÇANTS PARTENAIRES...

Nous aimerions tout d'abord vous **exprimer notre solidarité et notre soutien** pendant cette période difficile. **Malgré le ralentissement de l'activité touristique, SolPay reste présent à vos côtés.**

Soyez assurés que nous continuons à offrir le **meilleur service possible** et que nous veillons à ce que nos équipes soient équipées de façon à respecter les normes sanitaires en vigueur et les gestes barrières (masques et gel hydroalcoolique). Par-dessus tout, soyez assurés que nous serons **là pour vous soutenir comme nous le pouvons tout au long de cette crise et dans la reprise.**

LE COVID-19 : CRISE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE, QUELLES PRÉVISIONS ?

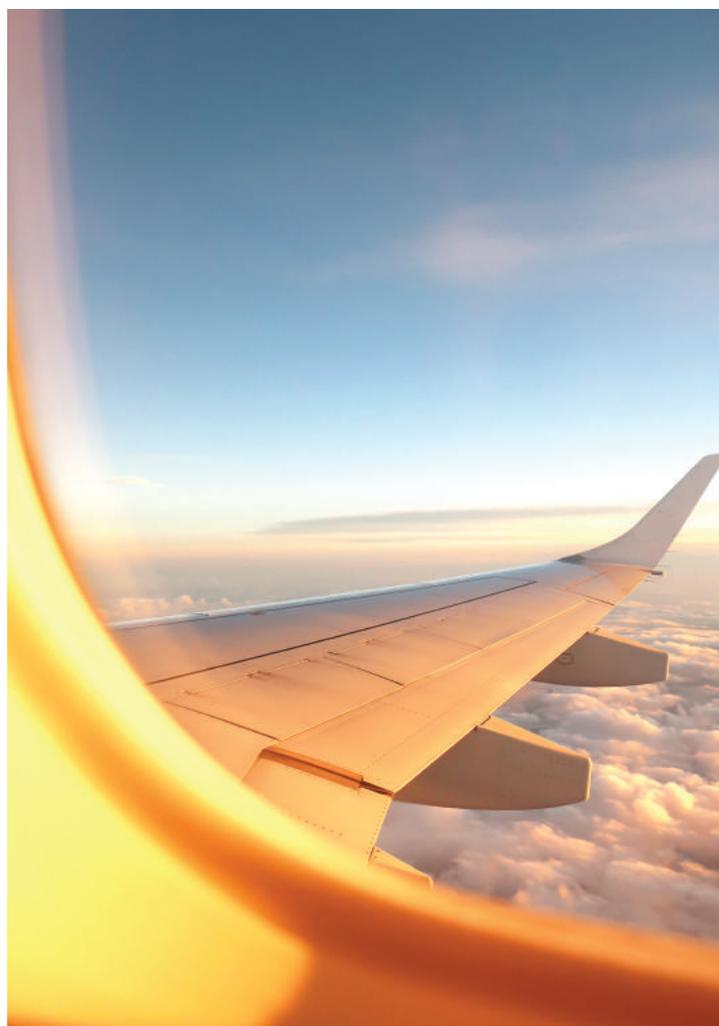
Nous savons que seuls **5 % du nombre habituel de touristes ont visité Paris cet été**. La capitale française n'est pas la seule à supporter les conséquences de la pandémie de COVID-19, l'Organisation mondiale du tourisme prévoit une **baisse de 60 à 80 % des déplacements internationaux en 2020**.

Au mois d'avril, les analystes estimaient que les passagers mettraient "au moins six mois" à revenir vers les aéroports. Selon l'**OCDE**, dans le meilleur des cas, **c'est fin 2021 voire mi 2022 que l'activité mondiale retrouverait le niveau qu'elle avait avant le coronavirus**. Malgré ce tableau peu optimiste, certains éléments nous laissent penser qu'une fois la crise sanitaire terminée, la reprise touristique ne se fera pas attendre.

L'envie de voyager reste très présente !

Pour satisfaire les passagers en manque d'avion frustrés par la fermeture des frontières, certaines compagnies aériennes proposent des vols au départ et à l'arrivée du même aéroport. C'est le cas de la compagnie Qantas qui a vendu en 10 minutes à peine, l'intégralité des tickets au départ et à destination de Sydney, dont les prix oscillent entre 500 et 2 300 euros.

Cette anecdote démontre bien que de nombreuses personnes sont en mal de voyage et n'attendent qu'une chose, pouvoir voyager de nouveau!



IBREXIT : PRÉPARER L'AVENIR

Le Royaume-Uni est officiellement sorti de l'Union-Européenne le 31 janvier 2020 à minuit. Cependant une période de transition a été prévue afin de laisser à chacun le temps de s'y préparer. **Jusqu'à la fin de l'année 2020, rien ne changera pour les particuliers et les entreprises : les anglais ne bénéficient pas encore de la détaxe en France.**

Cette phase charnière doit aussi permettre aux autorités d'anticiper la future relation avec les britanniques. Le cadre des relations futures avec le Royaume-Uni reste à ce jour incertain, seules les négociations permettront de dire si les anglais auront droit à la détaxe en France ou non. A l'issue de la période de transition, **le 31 décembre 2020, le droit de l'U-E ne s'appliquera plus au Royaume-Uni. Mais cette période pourra être étendue jusqu'à aboutir (ou non) à la conclusion d'un accord commercial entre les deux parties.**



En tant qu'acteur concerné, nous devons nous préparer à la fin de cette phase transitoire dès maintenant. **Sous réserve des accords négociés entre l'Union-Européenne et le Royaume-Uni, au 1er janvier 2021, les citoyens britanniques pourront détaxer les achats effectués en France lors de leurs déplacements.** Des bornes automatisées PABLO seront mises à disposition aux abords de la frontière : ports, aéroports, Eurostar. L'effectif douanier sera augmenté dans ces points stratégiques afin d'assurer le respect de la réglementation. Si l'accord est acté entre les parties, **nous vous inviterons à aider et orienter les futurs voyageurs afin que cette nouvelle clientèle éligible à la détaxe contribue au mieux à vos intérêts économiques.** Nous veillerons à vous accompagner dans cette démarche et mettrons tout en œuvre pour que cette opportunité profite à l'ensemble de notre réseau d'enseignes partenaires.

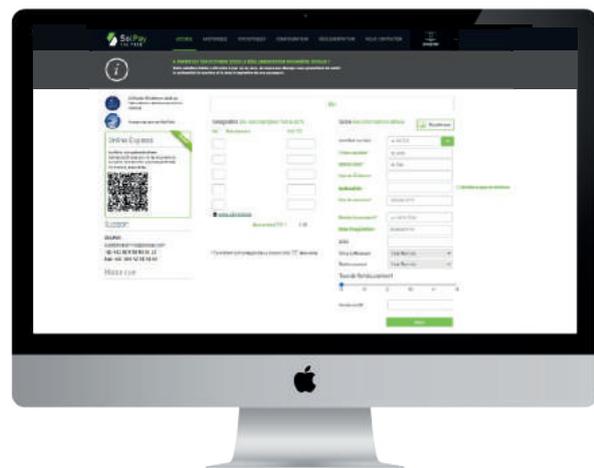
À PARTIR DU 1ER NOVEMBRE, LA RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE ÉVOLUE

Suite à la réception du bulletin officiel des douanes françaises, nous vous informons que certaines évolutions concernant la détaxe touristique vont s'appliquer **à compter du 1er novembre 2020.**

Nous avons automatisé la plupart des modifications afin de vous simplifier la tâche. Il existe tout de même un élément dont vous devez prendre connaissance pour rester conforme à la réglementation officielle. **Deux nouveaux champs seront désormais obligatoires** sur vos solutions SolPay, vous devrez ainsi remplir les informations suivantes :

- **Nationalité du touriste** (Pour gagner du temps vous pouvez simplement cocher la case « similaire au pays de résidence » si tel est le cas),
- **Date d'expiration du passeport** (détection automatique sur SolPay Mobility).

Par ailleurs, c'est officiel **le seuil de la détaxe sera abaissé à 100.01€TTC à partir du 1er janvier 2021 !**



IBORDEREAU DÉMATÉRIALISÉ



Afin de **protéger la santé de tous et réduire le risque d'infection**, vous aurez prochainement la possibilité de proposer à vos clients étrangers **l'envoi de leur bordereau de détaxe en version électronique par email.** Pour cela, il vous suffira de choisir l'option «envoyer par email».

Le touriste pourra alors valider son bordereau en borne Pablo s'il quitte l'Union-Européenne depuis la France. Attention, s'il quitte l'Union-Européenne depuis un autre pays, il devra continuer de valider son bordereau en version papier.

Vous pouvez dès à présent joindre notre équipe pour plus de renseignements.

CONTACTS COMMERCIAUX

Priscilla LEROUX
Business Developer Paris
+33 (0)6 65 48 33 06
priscilla.leroux@solpay.com

Grégory BRIAND
Business Developer France
+33 (0)6 22 08 15 48
gregory.briand@solpay.com

Louis DONCARLI
Business Developer Sud
+33 (0)6 72 66 86 15
louis.doncarli@solpay.com

Merci d'avoir choisi SolPay, notre équipe reste à votre écoute pour toute demande complémentaire.